



NATURA 2000

LETTRE D'INFORMATION #2018

BILAN D'ANIMATION

DES SITES NATURA 2000
PORTÉS PAR CARCASSONNE AGGLO

Un patrimoine naturel remarquable...



PHILIPPE CLERGUE

MAIRE DE CABRESPINE
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI DU
SITE NATURA 2000
« GORGE DE LA CLAMOUX »

Dans cette période où le monde est en pleine mutation, il est indispensable que nous prenions conscience de la fragilité de nos espaces naturels. Mais pour les protéger il faut nécessairement les répertorier, les connaître.

En France une grande variété d'outils a été mise en place afin de constituer un réseau d'espaces protégés, dont le dispositif Natura 2000.

Depuis novembre 2017, ce n'est plus une, mais deux animatrices de Carcassonne Agglo qui orchestrent l'animation de ce dispositif Natura 2000 sur trois sites audois. Elles sensibilisent, impulsent la mise en place de contrats Natura 2000, accompagnent les agriculteurs dans la mise en place des mesures respectueuses de l'environnement. Tous nous pouvons agir ! Dans l'Aude de nombreuses communes se sont engagées vers le « zéro phyto » enclenché notamment par le Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui, les changements sont perceptibles à l'échelle de la commune, les échanges avec les habitants et les touristes sont très intéressants. Ils redécouvrent la diversité des espèces qu'ils n'avaient pas vue depuis des années au village !

En conclusion je dirais que chacun à son échelle, nous pouvons tous contribuer à l'équilibre harmonieux et durable entre environnement et le maintien de nos activités locales.

■■■ BIODIVERSITÉ, TOUS VIVANTS !

Les rôles de la biodiversité ne sont plus à démontrer. Dans un contexte d'urgences liées au réchauffement climatique et aux maladies qui ravagent les cultures, une biodiversité en bonne santé est toujours un facteur clé pour lutter contre ces problématiques.

« *Il est plus que temps d'agir* ». C'est en tout cas ce que pense la majorité des français, d'après un sondage mené en 2018. C'est ce que tente de faire l'Europe par le biais du réseau Natura 2000 : un maillage européen de sites naturels protégés.

Le dispositif Natura 2000 s'attache à préserver les espèces fragiles répertoriées sur le territoire européen. Certaines de ces espèces, comme les Chauves-souris, utilisent une superficie importante et des habitats variés, ce sont des espèces dites « parapluies » : leur protection permet de protéger toutes les espèces utilisant une partie de leur territoire. La mise en place d'une gestion adaptée à ces espèces permet donc de préserver l'ensemble de la biodiversité des sites Natura 2000, ainsi que la biodiversité dite « commune », mais qui est tout aussi importante.

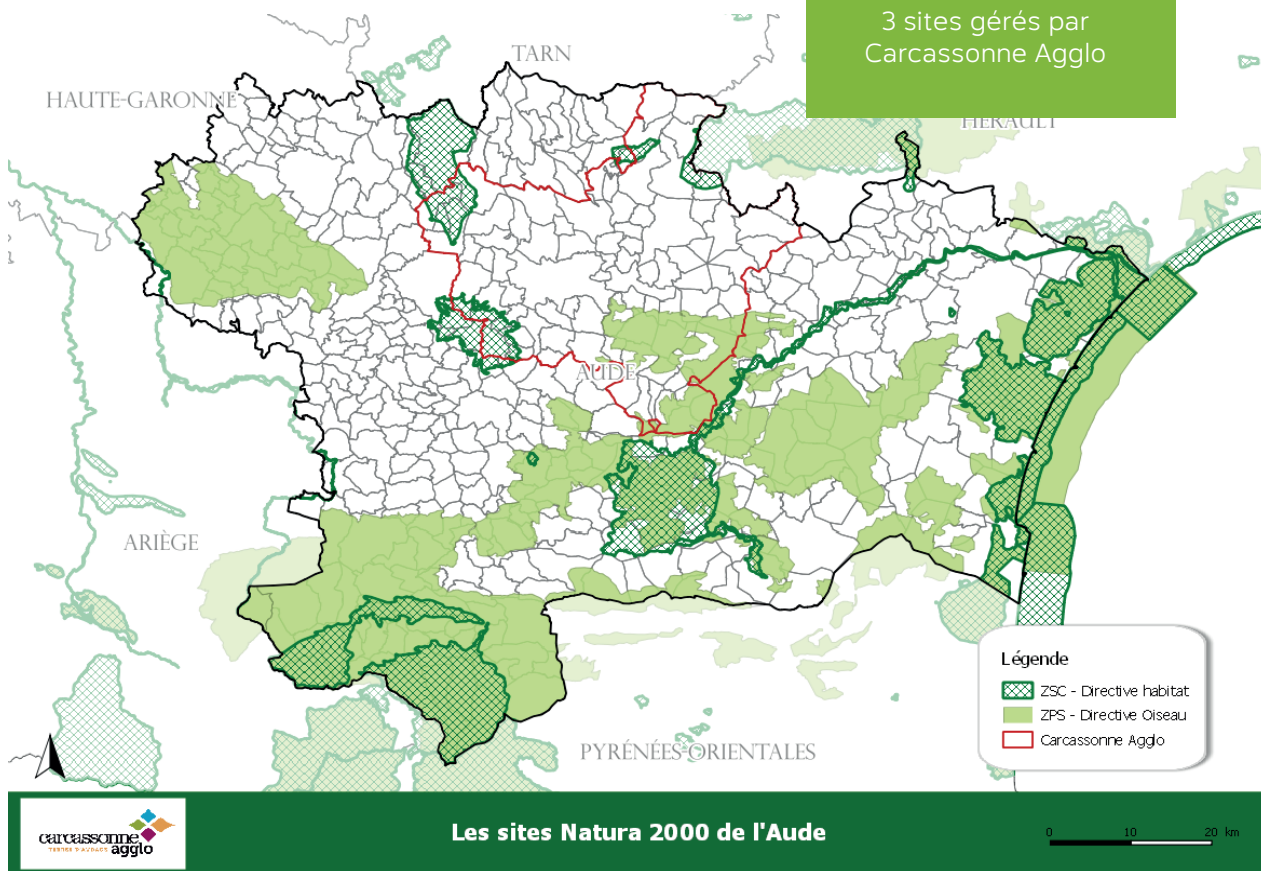
Depuis maintenant 4 ans, Carcassonne agglo est gestionnaire de 3 sites Natura 2000 et agit en faveur de l'environnement. Découvrez comment elle agit au travers de cette lettre qui vous offre un aperçu des actions menées au cours de l'année passée.



LE RÉSEAU NATURA 2000

NATURA 2000 EN CHIFFRES

27 000 sites en Europe
33 sites dans l'Aude
3 sites gérés par
Carcassonne Agglo



40% DU TERRITOIRE AUDOIS EST COUVERT PAR UN SITE NATURA 2000

La présence de ce réseau met en avant la riche biodiversité du département, qui résulte de sa grande variété géographique et climatique. De la mer à la montagne, l'altitude, le climat et les habitats varient énormément.

LES SITES GÉRÉS PAR CARCASSONNE AGGLO



LA VALLEE DU LAMPY

Situé sur le versant sud de la Montagne Noire, le site correspond à la quasi-totalité du bassin versant de la rivière du même nom. Il s'étend sur 18 km de long, orientés nord-sud pour 7 km de large.



LE MASSIF DE LA MALEPÈRE

Il abrite une biodiversité remarquable liée à la présence d'une mosaïque de milieux naturels et agricoles. Très forestier, il doit son intérêt à sa position biogéographique soumise aux influences méditerranéennes et atlantiques et à son rôle dans la conservation des chauves-souris.



LES GORGES DE LA CLAMOUX

Le site se situe dans des collines calcaires particulièrement intéressantes par la quantité de cavités et les réseaux souterrains, qui en font un site majeur pour la conservation des chiroptères en Languedoc-Roussillon.

VOLET AGRICOLE

BILAN DE LA CONTRACTUALISATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES POUR L'ANNÉE 2018

Un ensemble de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été proposé aux exploitants agricoles des sites Natura 2000 et ce depuis 2016 dans le cadre du Projet Agro- Environnemental et Climatique 2016-2018 de Carcassonne Agglo, sur l'enjeu biodiversité.

Lors de cette dernière campagne 2018, 6 agriculteurs se sont engagés dans une démarche qui favorise l'activité agricole tout en préservant la biodiversité.

SURFACE CONTRACTUALISÉE PAR TYPE DE MILIEUX (HA)

VIGNES	21,72
PÂTURAGE	72,36
GRANDES CULTURES	38,55

AU TOTAL 132 HECTARES ONT ÉTÉ CONTRACTUALISÉS EN 2018



■■■ GESTION DES HABITATS ET ESPÈCES

LA CHARTE NATURA 2000

Les sites Natura 2000 visent à protéger les habitats et espèces remarquables et fragiles. Pour atteindre cet objectif, les principaux outils sont les contrats agricoles, les contrats forestiers et les contrats dits « ni agricole-ni forestier » qui concernent des éléments non-exploités (bâti, haie, mare, ripisylve, etc.), ainsi que la charte Natura 2000.

VOUS PARTAGEZ LES VALEURS DE NATURA 2000 VISANT À CONSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ? VOUS POUVEZ FORMALISER VOTRE ENGAGEMENT EN SIGNANT LA CHARTE NATURA 2000 !

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire cités dans le document d'objectifs. Moins contraignante qu'un contrat Natura 2000, elle ne vous empêche pas d'en souscrire en parallèle. Les engagements actés n'entraînent pas de surcoûts de gestion pour les adhérents.

POURQUOI ADHÉRER ?

Vous êtes soucieux de l'environnement, et souhaitez agir à votre échelle ? L'adhésion à la charte permet de marquer votre engagement. En signant la charte, vous vous engagez à respecter certaines pratiques favorables à l'environnement. Vous pouvez aussi bénéficier de conseils en contactant les animatrices du site.

En tant que propriétaires, certains engagements peuvent donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte. Cela concerne tout autant les particuliers que les associations, collectivités ou gestionnaires privés. Il est notamment possible à des associations, dont les activités se déroulent régulièrement en site Natura 2000, d'adhérer à la charte.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'ADHÉSION ?

L'adhésion est facultative et porte sur une durée de 5 ans.



Outre les engagements, la charte comporte des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables.

Il existe deux catégories d'engagements :

- **LES ENGAGEMENTS DE PORTÉE GÉNÉRALE**, portant sur l'ensemble du site, tel que l'autorisation d'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de mener des inventaires ou évaluations de l'état de conservation.
- **LES ENGAGEMENTS « ZONÉS »** sont définis par grands types de milieux ou d'activités suivant l'engagement souhaité. Un propriétaire peut par exemple s'engager sur ses milieux forestiers, une association sur les activités de spéléologie.

QUELQUES EXEMPLES D'ENGAGEMENTS OU DE RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

QUELLES ACTIVITÉS SONT CONCERNÉES ?

Des associations en lien avec la randonnée (pédestre, vtt, équestre) ou la chasse peuvent adhérer sur les 3 sites.

Les activités de pêche (Vallée du Lampy et les Gorges de la Clamoux), et de spéléologie (Gorges de la Clamoux) peuvent également donner lieu à un engagement.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

- Demander un avis à la structure animatrice concernant les éventuels aménagements de loisirs ou projets de manifestations sportives ou de loisirs
- Informer la structure animatrice avant toute organisation de manifestation.
- Pour les manifestations (sportives ou de loisirs) temporaires, ne créer que des balisages temporaires et réversibles. Déséquiper le site rapidement à l'issue de la manifestation.

USAGE RESPECTUEUX DU SITE

- Ramener avec soi tous ses déchets.
- Éviter de quitter les sentiers et les pistes et respecter les balisages.
- Garder les chiens à proximité immédiate afin d'éviter tout dérangement de la faune.
- Limiter le stationnement ou la circulation à proximité de zones sensibles (éboulis, pelouses, pierriers...) et en utilisant les aires de stationnement existantes prévues au départ des sites d'activités.
- Adopter un comportement respectueux de la faune locale et des autres utilisateurs (éviter les manifestations sonores excessives, etc).

INFORMATION DES USAGERS

- Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place ; inciter à leur respect.
- S'informer sur la réglementation en vigueur sur le site.

Envie d'en savoir plus ou de vous engager ? Contactez les animatrices du site !

(coordonnées en fin de document)



Lors des balades nature, les animateurs veillent à adopter un usage respectueux du site

■■■ INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES

Le site de la Vallée du Lamy a été désigné, en partie, pour préserver les cours d'eau et les espèces qui les utilisent. Parmi celles-ci, deux ont fait l'objet d'un inventaire en 2018 afin de faire le point sur leur présence au sein du site.



LA LOUTRE D'EUROPE (*Lutra lutra*)

© Franck Merlier

STATUTS

Liste rouge FR : Quasi-menacé
Protection nationale : oui
Protection internationale : Directive habitat, convention de Berne (Annexe II)*

DESCRIPTION

La Loutre d'Europe est essentiellement piscivore, mais, opportuniste, elle consomme également d'autres types de proies (amphibiens, invertébrés aquatiques, mammifères, oiseaux, etc.). Ce mammifère d'eau douce occupe tous les habitats aquatiques. Les domaines vitaux s'étendent sur environ 20 km le long d'un cours d'eau et peuvent atteindre 40 km. La Loutre possède plusieurs dizaines de gîtes, nommés « catiches », qu'ils soient de repos ou de mise bas. En France, la Loutre est devenue crépusculaire et nocturne.

PRÉSENCE SUR LE LAMPY

4 sites de présences en 2018
(le long du Lamy)



L'ÉCREVISSE À PATTE BLANCHE

(*Austropotamobius pallipes*)

©Yannick LEDORÉ, FFAL

STATUTS

Liste rouge FR : Vulnérable
Protection nationale : oui
Protection internationale : Directive habitat, convention de Berne (Annexe III)*

DESCRIPTION

Cette écrevisse se nourrit de végétaux, de petits invertébrés, d'amphibiens et de poissons morts. Sa longévité est de 8 à 10 ans. Elle a une activité nocturne et se cache pendant la journée. On la trouve en plaine et jusqu'à 1.500 m dans des eaux fraîches et riches en calcium sur des fonds graveleux. Elle est très sensible à la pollution et aux maladies que peuvent véhiculer les écrevisses exotiques. Autrefois prisée pour la consommation humaine, elle est partout en forte régression.

PRÉSENCE SUR LE LAMPY

Plus observée depuis 2001, mais sa présence reste possible au vu de sa discrétion !

* La convention de Berne vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels. Les espèces inscrites en Annexe II bénéficient de mesures législatives et réglementaires nécessaires à leur protection et à celle de leurs habitats. Sont notamment interdits : la capture, détention, destruction des habitats, perturbations ou encore le commerce de ces espèces. Les espèces inscrites en Annexe III bénéficient de mesures législatives et réglementaires nécessaires à leur protection.

L'EXPOSITION NATURA 2000

Pour mieux protéger il est nécessaire de connaître et pour valoriser la connaissance il y a la sensibilisation ! C'est pourquoi les animatrices Natura 2000 ont été particulièrement investies dans ce projet de réalisation d'une exposition Natura 2000.

L'exposition qui complète maintenant la palette d'outils de présentation des sites Natura 2000 déjà existante, est composée de 10 panneaux en chanvre textile avec des attaches en bambou. Elle a été conçue en partenariat avec l'association

ECODIV et la structure KAJA. Nous saluons d'ailleurs leur implication et leur dynamisme qui nous ont permis de réaliser une belle exposition, qui met en valeur les particularités des écosystèmes variés et insoupçonnés qui font la richesse des sites Natura 2000 de la Vallée du Lampy, des Gorges de la Clamoux ainsi que du Massif de la Malepère.

Cette exposition sera valorisée dans le cadre des actions de sensibilisation, et pourra être empruntée gratuitement par les communes.

NATURA 2000 UNE DEMARCHE CONCERTÉE

LE SAVIEZ-VOUS ?
L'Aude est l'un des départements français les plus couverts par Natura 2000, ce qui atteste de sa richesse exceptionnelle en termes de biodiversité.

QU'EST CE QUE LE RÉSEAU NATURA 2000 ?
Natura 2000 est un programme européen de conservation de la biodiversité. Le maillage des sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérentes les initiatives de préservation des espèces et des habitats. Un site est appelé « Zone de protection spéciale » (ZPS) quand il est désigné au titre de la directive « Oiseau », et « Zone spéciale de conservation » (ZSC) quand il l'est au titre de la directive « Habitats, faune, flore ».

NATURA 2000 EN QUELQUES CHIFFRES
1768 sites en France dont 1089 ZSC, soit 12,4 % du territoire
250 sites en Occitanie dont 190 ZSC, soit 12,8 % du territoire
33 sites dans l'Aude dont 19 ZSC, soit 59 % du territoire

La concertation s'organise en lien avec le terrain...

LE DOCOB
VÉRITABLE FEUILLE DE ROUTE POUR LES SITES NATURA 2000

Le « DOCOB » se divise en 3 grandes parties :

- Il dresse l'état des lieux environnemental (recensement des espèces et habitats d'intérêt communautaire) et socio-économique (liste des activités humaines comme la chasse, la pêche, l'agriculture, les activités de pleine nature, etc.).
- Il hiérarchise les enjeux de conservation et définit les grands objectifs de gestion.
- Il définit des mesures de gestion, décrites en fiches-actions à déployer en partenariat avec les acteurs locaux.

ANIMATION DU RÉSEAU NATURA 2000
Une fois le DOCOB validé, chaque site Natura 2000 est animé par une « structure animatrice ». Il peut s'agir d'une association, d'un bureau d'études, d'un établissement public ou d'une collectivité territoriale.

QUI PEUT PARTICIPER ?
Tout propriétaire ou bénéficiaire de droit sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000 peut s'engager dans des actions de préservation. Révisé sur le volontariat, cet engagement est encouragé grâce à la signature :

- d'un ou plusieurs contrats attribuant une aide financière pour des actions répondant aux enjeux fixés par le document d'objectifs ;
- d'une charte limitant au respect de bonnes pratiques sur les parcelles concernées.

carcassonne agglo

LES CHAUVES-SOURIS

Des sites Natura 2000 à l'intérêt chiroptérologique exceptionnel

Les chauves-souris, ou « Chiroptères », sont des mammifères volants dont il existe 34 espèces en France, toutes protégées. Le site du Lampy abrite 20 espèces, celui de la Malepère 9. Celui de la Clamoux en héberge 23 à lui seul, soit les deux tiers des espèces françaises, dont 8 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats » sur les 11 présentes en France. Il a principalement été retenu au sein du réseau Natura 2000 pour son importance chiroptérologique. Il faut dire que les habitats favorables ne manquent pas. Avec l'écluse de l'ouvrage d'éclairage ou de transit : grottes et mines surtout, mais aussi cavités d'arbres, vides bâtiments, caves et greniers. Enfin, la présence de territoires de chasse dépeçés ainsi que de haies servant de corridors pour les déplacements, est fondamentale.

Les habitats d'intérêt communautaire
GROTTES NON EXPLOITÉES PAR LE TOURISME

LE SAVIEZ-VOUS ?
Seuls mammifères volants, les chauves-souris sont étudiées de près. Plusieurs études démontrent leur utilité pour lutter contre les insectes nuisibles : ce sont de précieux auxiliaires des cultures.

LE RHINOLOPHE EURYALE
Les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales abritent la majorité de la population languedocienne. Ils possèdent donc une responsabilité de conservation particulièrement importante vis-à-vis de cette espèce, rare en France et présente de façon localisée sur la bordure méditerranéenne.

LA BARBASTELLE
Cette espèce est aisément reconnaissable grâce à sa tête bien caractéristique (dépité d'un museau égaillé, les orbites d'un bouillottes) et à son pelage noir aux reflets bleus et argentés. Elle possède le régime alimentaire le plus spécialisé des chauves-souris européennes et chasse presque exclusivement de petits papillons nocturnes, surtout au niveau des villages et chemins forestiers.

LE MINIOPTÈRE DE SCHREIBERS
Le réseau souterrain du gouffre de Cabrespine abrite la plus grande population connue en France : plusieurs dizaines de milliers d'individus ont pu être dénombrés en hibernage au milieu des années 1980. Ce chiffre a nettement chuté depuis.

DES ANIMAUX UTILES MAIS MENACÉS
Les chauves-souris européennes sont exclusivement insectivores. En limitant les populations d'insectes ravageurs, elles rendent des services considérables à l'homme. Pourtant, cela-ci n'a eu de cesse de les persécuter en raison de légendes aussi tenaces qu'infondées, et leurs effectifs ont fortement régressés. Les facteurs défavorables aux chauves-souris sont légiers : pollution, disparition des prairies, haies et vieux arbres, rénovation des bâtiments et éclairage public, collisions routières, prédation par les chats errants, implantation de parcs éoliens, dérangement...

Sur le site des Gorges de la Clamoux, la commune de Cabrespine a aménagé un secteur inaccessible au public à proximité du gouffre, haut lieu du tourisme audois.

carcassonne agglo

■■■ SENSIBILISATION SCOLAIRE

UN PROJET PÉDAGOGIQUE COMPLET À ALZONNE



Les élèves découvrent la biodiversité de la ripisylve et évaluent la qualité de l'eau

Les classes de CM1 et de CM2 de l'école d'Alzonne, au cours de l'année scolaire 2018, ont participé à un programme pédagogique complet autour du fonctionnement des cours d'eau et sur la biodiversité qui l'accompagne. Si vous demandez aux élèves la définition de la ripisylve, d'un bassin versant ou bien de citer les espèces emblématiques du site Natura 2000 de la vallée du Lampy, ils vous répondront sans hésitation !

Accompagnés de leurs professeurs (Roland et Didier pour ceux qui les connaissent !), ces experts pour repérer les espèces bioindicatrices de la qualité de l'eau étaient tellement passionnés qu'ils ont trouvé des astuces pour valoriser leurs nouvelles connaissances en réalisant :



- ◆ Une journée de sensibilisation sous forme de stand au bord de la Vernassonne
- ◆ En participant à la création d'un sentier pédagogique et ludique au bord des berges du Lampy à Alzonne, composé de 5 panneaux.

DANS LES AUTRES ÉCOLES

Sur les autres sites Natura 2000, des interventions scolaires ont également eu lieu à Saint-Martin-de-Villereglan (Massif de la Malepère) et à Cabrespine (Gorges de la Clamoux). Toujours dans un souci d'apporter une meilleure connaissance du dispositif Natura 2000.



Découverte de la biodiversité autour du village de Cabrespine, et jeux autour des Chauves-souris à Saint-Martin-de-Villereglan



■■■ SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

DES SORTIES NATURES EN PLEIN CŒUR DES SITES NATURA 2000



Sortie botanique à Saint-Martin-le-Vieil

7 Rendez-vous gratuits et ouverts à tous ont été proposés en 2018 sur les sites Natura 2000. Ces rencontres étaient toutes référencées dans le livret « Découvrons ENSEMBLE... les espaces naturels sensibles du département de l'Aude. »

Restez attentif l'édition 2019 se prépare pour une diffusion en Avril prochain !



Découverte des milieux de la Malepère

- ◆ MILIEUX ET FLORE DU MASSIF DE LA MALEPÈRE // Brugairolles, 20 (conférence) et 22 avril (sortie)
- ◆ UNE ORCHIDÉE NOMMÉE PAPILLON // Cépie, 13 mai
- ◆ QUI A SEMÉ DU BLÉ SUR « LA JAMBE DE L'HOMME » ? // Saint-Martin-le-Vieil 19 mai
- ◆ LES PETITS EXPLORATEURS DU LAMPY // Alzonne, 9 Juin
- ◆ AUTOUR DU ROC // Cabrespine, 10 Juin
- ◆ ENTRE DEUX MONDES // Saissac, 20 Octobre



PROGRAMME DE SENSIBILISATION DE CARCASSONNE AGGLO

Cette année, différents services de Carcassonne Agglo se sont mobilisés pour proposer un programme complet de sensibilisation. Dans ce projet, le service environnement a animé des interventions en lien avec Natura 2000 :

- ◆ CONFÉRENCES SUR LES CHIROPTÈRES // Rouffiac, 20 mars
- ◆ CONFÉRENCE « LE SOL EST ET DOIT ÊTRE VIVANT » // Saint-Martin-le-Vieil, 7 avril
- ◆ LES FLÂNERIES D'UN POLLINISATEUR DISTRAIT // Montclar, 17 juin

ACTIVITE LUDIQUE À LA FÊTE DE LA TRUFFE

Encore une première ! Une animation a été proposée lors de la fête de la truffe à Roullens le 30 juin. Cet événement présente les produits incontournables de notre terroir, dont la truffe blanche d'été et le vin. Mais que seraient ces produits sans la biodiversité, qui assure l'équilibre écologique et donc la bonne santé de nos terres agricoles ?

Grâce à l'intervention de l'association Insectes et Nature, venue avec son célèbre Carabus, les participants ont pu découvrir les insectes ainsi que leurs modes de vie et leurs rôles dans l'écosystème.



Animation autour du Carabus à la fête de la Truffe de Roullens

■ ■ ■ DÉCOUVREZ UN HABITAT NATURA 2000

PRAIRIES FAUCHÉES MESO-HYGROPHILES MÉDITERRANÉENNES CODE HABITAT 6510



Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes à Villarzel-du-Razès

DESCRIPTION DE L'HABITAT

Végétation herbacée généralement haute s'établissant sur des situations de replat ou de pente douce, elle est généralement marquée par une diversité floristique importante. Cet habitat concerne les prairies peu à assez fertilisées, exploitées pour le fourrage et riches en fleurs. Il est strictement lié à l'humain qui l'a créé et l'entretient. La composition de la flore dépend autant des conditions stationnelles que des pratiques agricoles (amendements, fréquence de fauche et pression de pâturage). Ces prairies sont en général exploitées de manière extensive et fauchées 1 à 2 fois par an. En montagne, elles sont aussi pâturées avant et après la fauche.

ENJEUX

Ces biotopes offrent une diversité importante sur le plan botanique, mais aussi sur le plan entomologique où les cortèges d'espèces sont abondants et représentent une réelle ressource alimentaire pour d'autres groupes, notamment les chiroptères.

LOCALISATION DE L'HABITAT SUR LES SITES NATURA 2000 DE L'AGGLO

- **VALLÉE DU LAMPY** : on le retrouve au-delà de 250m d'altitude, sur la partie haute du massif.
- **MASSIF DE LA MALEPÈRE** : il est présent sur l'ensemble du site.
- **GORGES DE LA CLAMOUX** : il se trouve uniquement au Nord-est du site, lieu-dit Courtal Long.



Serapias lingua
© S.Filoché



Gaudinia fragilis
© E.Gangini

QUELQUES ESPÈCES

On pourrait également citer entre autres, le Pâturin des près, le Fromental, la Flouve odorante, le Lin à feuilles étroites, la Mauve musquée, la Carotte sauvage, la Marguerite ou encore la Sérapias à languette.

MENACES

- L'abandon de la pratique de fauche sur les prairies conduit à la reprise de leur évolution vers la forêt et donc à leur disparition.
- La fauche trop précoce est nuisible à la diversité biologique de ces milieux.
- Le pâturage trop intensif peut entraîner une baisse de la richesse spécifique de l'habitat.
- La destruction des prairies permanentes par transformation en

prairies temporaires ou en cultures.

- L'apport excessif d'amendements azotés entraîne l'apparition et l'extension des espèces nitrophiles (qui aiment les milieux riches en azote) au détriment des espèces à haute valeur patrimoniale.

MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE ADAPTÉES AU SITE

- Maintenir les pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturage :
- Éviter les fauches précoces (avant fin juin).
- Éviter les amendements fertilisants.
- Limiter les retournements de parcelles en herbe.
- Le pâturage est possible mais doit garder un caractère extensif.
- Éviter la mise en culture.



CONTACT

Si vous souhaitez nous informer de vos observations, partager votre connaissance des sites, en savoir plus sur la démarche Natura 2000 et les outils existants pour s'engager dans la protection et le maintien de la biodiversité locale, n'hésitez pas à consulter notre site

www.carcassonne-agglo.fr et à contacter les chargés de mission de Carcassonne Agglo au **04 68 10 56 44 ou 04 68 10 56 76**, par mail : **natura2000@carcassonne-agglo.fr**

Pour en savoir plus : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES